

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 15 décembre 2020

Le 15 décembre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/151220/36

Sur le rapport de Jean-Marie LEONARDIS

Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Travaux locaux collecte"

Le bâtiment de la collecte des déchets ainsi que les déchetteries et le centre de transfert nécessitent dans les années à venir d'aménagements, de travaux divers...

Il convient de créer une ligne sur le Budget Annexe collecte pour les besoins de petits travaux sur le bâtiment de la collecte mais aussi des déchetteries et du CTA. Le montant de l'opération est de 100 000 euros HT (120 000 euros TTC) sur 4 ans.

L'opération d'investissement 2021401100, Travaux locaux Collecte, d'un montant de 100 000 euros HT (120 000 euros TTC) inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme du programme n°214160CO de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-36-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 décembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 120 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021401100, Travaux locaux Collecte pour un montant 120 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 Déchets Code AP 214160CO.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget Budget Annexe Collecte du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits établi comme suit :

CP 2021 : 40 000 euros T.T.C
CP 2022 : 30 000 euros T.T.C
CP 2023 : 30 000 euros T.T.C
CP 2024 : 20 000 euros T.T.C

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-36-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020